

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU  
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025**

*Suite à la séance du 16 décembre 2025 non tenue par défaut de quorum*

| Nombre de membres en exercice |             |                  |
|-------------------------------|-------------|------------------|
| Afférents au Conseil syndical | En exercice | Membres présents |
| <b>40</b>                     | <b>40</b>   | <b>10</b>        |

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Date de convocation | 17/12/2025 |
| Date d'affichage    | 17/12/2025 |

|                |   |
|----------------|---|
| <b>DL25020</b> | <b>OBJET : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026</b> |
|----------------|---|

En l'absence de quorum à la séance du 16 décembre, après nouvelle convocation ; L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-deux décembre, s'est réuni à 9 h30 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents les délégués et suppléants suivants :**

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** Mme Monique BOISSIERE, M. Antoine MARCOS, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard TIBERINO, . Frédéric TOUZELLIER.

**Cté Com. Petite Camargue :** Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS.

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD.

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Gérard DAUTREPPE

**Absents :**

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

**Cté Com. Piémont Cévenol :** M. Lionel JEAN.

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

**Cté Com. Petite Camargue :** M. Jean-Paul GERAUD, Mme Martine KUFFER.

**Cté Com. Pont du Gard :** Mme Christelle ARMANDI, M. Alain LAGET.

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Laurent CHAPELLIER.

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Frédéric SALLE LAGARDE.

**Secrétaire de séance :** Mme Katy GUYOT.

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025 de la collectivité, dont le total des crédits ouverts en section d'investissement s'élève à 2 379 327,09 € (RAR inclus) ;

Considérant que doivent être exclus de cette base :

- les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette, d'un montant de 32 288,31€,
- les restes à réaliser sur dépenses d'investissement, pour un montant total de 39 293,42 €

VU l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2025,

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,*

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de **576 900 €, au chapitre 21** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

**Article 2** : Cette autorisation concerne l'ensemble des dépenses d'investissement, à l'exclusion des dépenses relatives au remboursement du capital de la dette, des restes à réaliser repris au budget 2025.

**Article 3** : Le Président ou son représentant dûment habilité, est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée selon les modalités en vigueur.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20251222-DL2025020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025  
Publication : 23/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Sitom Sud Gard

**Richard TIBERINO**